BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

74 | 04

AVRIL 2019

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

91 **Jérémy ARTRU**
Carthage et l'or africain :
une hypothèse réexaminée à la lumière des analyses élémentaires

98 **Pierre BOURRIEAU**
Les drachmes surfrappées d'Andriscos (*ca* 150-148) :
des monnaies entre Rome, la Macédoine et la Thrace

105 **Camille BOSSAVIT**
Les défauts de frappe des monnaies d'argent gauloises du Centre-Est
(IIe-Ier siècles av. n. è.)

CORRESPONDANCES

112 **Dominique HOLLARD**
Un *aurelianus* inédit lyonnais de Tacite (275-276) acquis par la BnF

SOCIÉTÉ

118 Compte rendu de la séance du 06 avril 2019

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 04 MAI 2019 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF
VENDREDI 31 MAI - DIMANCHE 03 JUIN 2019 - Journées numismatiques à Nîmes
SAMEDI 07 SEPTEMBRE 2019 - 14h00 - lieu à préciser

ÉTUDES ET TRAVAUX

Jérémy ARTRU*

Carthage et l'or africain : une hypothèse réexaminée à la lumière des analyses élémentaires

Depuis le travail de référence sur les monnaies d'or carthaginoises publié en 1963 par G.-K. Jenkins et R.-B. Lewis, la question de la provenance du métal employé par la métropole punique est restée en suspens. Si d'autres métaux monnayés tels que l'argent, le cuivre ou le plomb ont fait l'objet de travaux récents[1], les processus d'approvisionnement en or par la métropole punique demeurent largement méconnus. La question est pourtant d'importance tant le monnayage d'or – souvent allié d'argent – produit par Carthage entre le milieu du IVe et le début du IIIe siècle avant notre ère est abondant. Il s'agit des monnaies appartenant aux groupes III, IV et V de G.-K. Jenkins et R.-B. Lewis, frappées entre *ca* 350 et *ca* 290[2]. L'estimation quantitative de cette production reste incertaine dans la mesure où l'étude de coins réalisée en 1963 n'a pas pu, dans la majeure partie des cas, rassembler un corpus suffisant[3]. Il apparaît néanmoins qu'il s'agit là de monnaies émises en très grand nombre : pour l'or, c'est de loin le volume le plus important en Méditerranée occidentale, dépassé seulement, en Macédoine, par la production de Philippe II puis d'Alexandre le Grand[4]. Cette impression d'une production monétaire carthaginoise très volumineuse est d'ailleurs en adéquation avec les sources grecques et latines, qui font de la métropole punique une cité à la richesse proverbiale, en particulier en or[5]. Se pose alors la question de l'origine de ce métal, vraisemblablement abondant.

L'une des idées les plus communément répandues pour expliquer cette richesse en or, en particulier dans la littérature numismatique, est celle d'une origine africaine du métal. Elle remonte à un chapitre célèbre de l'ouvrage que J. Carcopino a consacré en 1943 au Maroc antique. Ce chapitre, intitulé « Le Maroc marché punique de l'or », est souvent repris en raison de l'autorité dont bénéficiait son auteur[6]. J. Carcopino y présente plusieurs arguments qui lui permettent d'affirmer que les Carthaginois se procuraient de façon régulière de l'or produit dans la région du Bambouk, située

* Doctorant en histoire ancienne, Université d'Orléans-CNRS, IRAMAT-CEB (UMR 5060), sujet de la thèse : *Carthage : monnaie et histoire, de la prise de Sélinonte à la Troisième Guerre punique (409-146 av. n. è.)*, sous la direction d'A. Suspène, la co-direction de Fr. Duyrat et le co-encadrement de G. Sarah ; jeremy.artru@cnrs-orleans.fr

1. Voir en particulier Manfredi 2006.
2. Jenkins, Lewis 1963. La datation précise de ces groupes a depuis été discutée, sans pour autant remettre en cause la chronologie relative des groupes.
3. À partir du corpus rassemblé par G.-K. Jenkins et R.-B. Lewis, on peut établir les indices charactéroscopiques (n/d) suivants : 1,28 (190/148) pour le gr. III, 1.33 (69/52) pour le gr. IV et 2,12 (91/43) pour le gr. V (Jenkins, Lewis 1963, p. 62). Une quantification plus précise sera rendue possible par une étude de coins portant sur un corpus plus large envisagée dans notre thèse de doctorat.
4. Pour une vue d'ensemble à partir des études de coin disponibles, voir Callataÿ 1997, p. 312-317.
5. En particulier Appien, *Lyb*, 2, Thucydide, VI, 34, et Diodore, XIV, 53.
6. Carcopino 1943, p. 73-163.

dans le bassin du fleuve Sénégal[7]. Deux hypothèses de circuits commerciaux sont avancées pour expliquer l'arrivée de ce métal lointain jusqu'à Carthage.

La première est celle de l'existence d'une route maritime carthaginoise ralliant la région du Rio de Oro à la Méditerranée. Les sources antiques sur lesquelles repose cette hypothèse sont ténues, et se résument à deux témoignages principaux dont l'interprétation demeure délicate. Il s'agit tout d'abord du célèbre *Périple d'Hannon*, dont le texte, constitué initialement par une inscription en punique dédiée dans le temple de Ba'al Hammon à Carthage, nous est seulement connu par une traduction partielle en grec[8]. Il relate une expédition vraisemblablement menée par un haut dignitaire carthaginois, à une date incertaine, dans le but officiel de fonder des colonies de peuplement sur les côtes atlantiques de l'Afrique. Pour J. Carcopino, suivi par d'autres éminents spécialistes de la civilisation punique tels que G.-Ch. et C. Picard, le véritable but de ce voyage était en fait d'ouvrir à Carthage la route maritime de l'or d'Afrique de l'Ouest, qui aurait alors constitué l'une des principales sources de la richesse de la cité[9]. Cette hypothèse s'appuie non seulement sur les richesses aurifères de la région concernée, mais aussi sur l'interprétation de quelques sources écrites, dont la principale est un extrait des *Histoires* d'Hérodote qui décrit le commerce dit « à la muette » pratiqué par les Carthaginois quelque part sur les côtes atlantiques de l'Afrique[10].

La seconde hypothèse présume l'existence, à l'époque punique, de routes terrestres transsahariennes. Les peuples du Sahara, au premier rang desquels les Garamantes du Fezzan, joueraient ainsi le rôle d'intermédiaires entre les orpailleurs du bassin du Sénégal et les Carthaginois[11].

Indépendamment de toute considération numismatique, des travaux ont depuis longtemps remis en cause les deux hypothèses avancées.

L'importation de l'or africain par voie maritime, tout d'abord, s'est avérée hautement improbable. Outre les nombreux problèmes posés par les sources utilisées[12], les prospections archéologiques ont en effet permis de remonter considérablement vers le Nord les traces de présence phénico-punique sur la côte atlantique de l'Afrique.

7. Carcopino 1943, en particulier p. 149-155.
8. Ce document, d'une importance majeure puisqu'il s'agit de l'un des seuls qui permettent d'approcher d'aussi près une source directement carthaginoise, a suscité une très abondante bibliographie. L'unique version connue du texte provient d'un manuscrit de Heidelberg du IXe siècle de notre ère.
9. Les imprécisions et contradictions du récit s'expliqueraient alors par une volonté des Carthaginois de maintenir à l'écart de potentiels concurrents (Carcopino 1943, p. 73-85 et 149-155 ; plus récemment Picard, Picard 1970, p. 97 ; Demerliac, Meirat 1983, p. 56).
10. « Les Carthaginois disent encore ceci : qu'il y a une contrée de Libye, et des hommes qui y habitent, en dehors des Colonnes d'Héraclès ; que lorsqu'ils sont arrivés chez ces hommes et qu'ils ont débarqué leurs marchandises, ils les déposent en rang le long de la grève, se rembarquent sur leurs vaisseaux, et font de la fumée. Les indigènes, voyant cette fumée, se rendent au bord de la mer, déposent de l'or qu'ils offrent en échange de la cargaison, et s'en retournent à distance ». Hérodote, IV, 196 (Trad. Ph.-E. Legrand, 1949).
11. Carcopino 1943, p. 73-163 ; Picard, Picard 1958, p. 225 ; Law 1967, p. 188. Plus récemment Tsirkin 1988, p. 132.
12. Le *Périple*, tout d'abord, qui ne mentionne pas d'or, pose par ailleurs de nombreux problèmes philologiques de datation et de contamination du texte punique à l'époque hellénistique (Desanges 1978, p. 53 ; 1981, p. 14-20 ; Lancel 1992, p. 124-125). Le commerce mentionné par Hérodote, quant à lui, n'est pas localisé avec précision et pourrait plutôt se situer sur les côtes marocaines (Desanges 1978, p. 53).

L'existence d'un comptoir commercial carthaginois implanté dans la baie du Rio de Oro, en particulier, a été clairement réfutée[13]. Par ailleurs, les difficultés liées aux conditions de navigation sur les côtes du Sahara mises en évidence par R. Mauny rendent peu probable un trafic maritime régulier dans les conditions qui étaient celles des Carthaginois[14]. Ces arguments ont pratiquement ruiné la principale hypothèse défendue par J. Carcopino pour expliquer l'arrivée d'or africain à Carthage.

L'hypothèse d'un acheminement de cette ressource par voie terrestre s'inscrit quant à elle dans un ensemble de recherches portant sur les origines et la nature du commerce transsaharien. Sans rentrer dans les détails d'une question aussi vaste que complexe, on rappellera que les recherches archéologiques menées sur les sites sahariens ne permettent pas de postuler l'existence de contacts réguliers entre Garamantes et Carthaginois, et encore moins d'un commerce de l'or à une période aussi haute[15].

Enfin, J. Desanges souligne que les Romains de la fin de la République ou du début de l'Empire n'auraient pas manqué de réorienter ce trafic à leur avantage après leur prise de contrôle des zones auparavant dominées par Carthage, ce dont on ne trouve aucun témoignage dans les sources[16]. Quoi qu'il en soit, la théorie initiale d'un approvisionnement massif et régulier en or africain par le biais de réseaux tenus secrets par les Carthaginois apparaît extrêmement fragile.

Les études de numismatique punique, pour leur part, font peu référence aux travaux précédemment évoqués, lorsqu'elles s'intéressent à l'origine du métal monnayé. L'idée d'une source africaine fut installée dans la littérature scientifique en 1963 par l'ouvrage de G.-K. Jenkins et R.-B. Lewis, pour qui la dualité des lieux de production monétaire carthaginois était le reflet d'une dualité de réseaux d'approvisionnement : les tétradrachmes siculo-puniques auraient été frappés en Sicile avec un argent méditerranéen tandis que les monnaies d'or seraient issues de l'atelier de Carthage à partir d'un or africain[17]. L'idée a cependant été contestée et, selon J. Alexandropoulos, ce sont avant tout les différents objectifs des émissions qui expliquent la dualité des ateliers[18]. Malgré tout, l'origine de l'or reste incertaine jusque dans les travaux les plus récents : certains auteurs continuent de considérer qu'elle a pu être en partie, voire majoritairement, africaine[19], d'autres en doutent sans certitudes[20].

Une approche archéométrique, qui vise à connaître la composition du métal employé par Carthage pour frapper cet abondant monnayage d'or, est à même d'apporter de nouveaux éléments de compréhension. La méthode d'analyse par

13. Monod 1979, p. 22-30 ; Desanges 1981, p. 23-27 ; Lancel 1992, p. 123-124.
14. Mauny 1960, p. 10-19 ; Desanges 1981, p. 19-23.
15. Il est notable que Carthage ne soit jamais évoquée dans la vaste bibliographie consacrée au commerce transsaharien, qui semble devenir régulier seulement à l'époque romaine. On relèvera en particulier, parmi les publications récentes, Dowler, Galvin 2011 ; Mattingly *et al.* 2017. Les recherches tant numismatiques qu'archéologiques ont de plus montré que l'or ne devint pas une ressource échangée à travers le Sahara avant le IIIe siècle de notre ère au plus tôt (Garrard 1982, Nixon 2017, p. 163-166).
16. Desanges 1978, p. 54-56.
17. Jenkins, Lewis 1963, p. 25-26.
18. Alexandropoulos 2007, p. 45-46.
19. Cutroni-Tusa 2012, p. 369 ; Costa 2013, p. 111.
20. Visona 2018, p. 19.

LA-ICP-MS, appliquée aux exemplaires conservées par la Bibliothèque nationale de France, permet de doser un grand nombre d'éléments constituant les alliages monnayés[21]. Ce sont les teneurs de deux éléments présents à l'état de traces, le platine et le palladium, qui vont ici tout particulièrement retenir notre attention. Peu variables au sein d'un gisement et associés à l'or au cours des transformations métallurgiques des Anciens, ces éléments sont un bon moyen de reconstituer les stocks métalliques employés et de questionner leur provenance[22].

Si l'on observe les teneurs en platine et en palladium des premiers groupes de monnaies d'or émises par Carthage, on constate tout d'abord une grande disparité des signatures élémentaires (figure 1). De fortes variations s'observent au sein-même du gr. III de G.-K. Jenkins et R.-B. Lewis, émis entre *ca* 350 et *ca* 320, qui est généralement mis en rapport avec l'arrivée massive de l'or subsaharien à Carthage par les tenants d'une origine africaine du métal[23]. Outre les intéressants questionnements qu'elles soulèvent quant à la séquence et à la chronologie interne de ce groupe, qui appellent une étude de coins renouvelée, ces teneurs variées en platine et en palladium affaiblissent l'idée qu'une source de métal unique a été utilisée pour les frapper. Prendre en considération les caractéristiques en éléments platinoïdes des monnaies des gr. IV et V de G.-K. Jenkins et R.-B. Lewis, datés de *ca* 320-290, renforce cette impression. On voit en effet, de façon très nette, une signature restée jusque-là très marginale devenir exclusive. Les monnaies puniques frappées dans la 2e moitié du IVe et au début du IIIe siècle l'ont donc été avec des stocks d'or variés aux provenances certainement diverses. Ce constat ne permet pas d'exclure que de l'or subsaharien a pu être utilisé ponctuellement par Carthage, mais, comme les arguments évoqués précédemment, il contredit l'idée selon laquelle la cité aurait commencé à émettre ce vaste monnayage grâce à un accès privilégié à d'importantes ressources africaines.

Ce premier constat se trouve encore renforcé par la mise en regard de ces résultats avec ceux des analyses de composition d'autres monnaies d'or contemporaines. Dans le cadre du projet AVREVS[24], la très grande majorité des monnayages d'or du bassin occidental de la Méditerranée ont été analysés par LA-ICP-MS, ce qui rend possibles de fructueuses comparaisons. Sans entrer dans le détail de ces résultats, qui feront l'objet d'autres publications, on constatera toutefois la similitude frappante des signatures géochimiques des monnaies frappées par Carthage d'une part et par les grandes cités de l'Occident grec entre la fin du Ve et le début du IIIe siècle d'autre part (figure 2). Les ors utilisés par Carthage comme par ces cités grecques semblent résulter de stocks métalliques communs et caractéristiques de la Méditerranée occidentale[25].

21. Sur la méthode en général et son application aux métaux monnayé, voir en particulier Gratuze *et al.* 2004 ; Blet-Lemarquand *et al.* 2009 ; 2014.
22. Blet-Lemarquand *et al.* 2014, p. 136, 146 ; 2017. Sur les graphiques suivants, les teneurs en platine et en palladium sont rapportées à celles de l'or afin de pouvoir comparer entre elles des monnaies aux titres divers.
23. L'idée est en particulier avancée par Jenkins, Lewis 1963, p. 26.
24. Projet APR-IA « AVREVS. Le pouvoir de l'or » porté par A. Suspène (Université d'Orléans – IRAMAT-CEB) et financé par la région Centre-Val de Loire. Le colloque international conclusif s'est tenu à Orléans du 12 au 14 novembre 2018 et ses actes seront publiés prochainement. Nous adressons nos remerciements aux membres du projet, qui ont autorisé qu'une partie de leurs résultats soit utilisée dans le cadre de notre étude.
25. Artru *et al.* (à paraître).

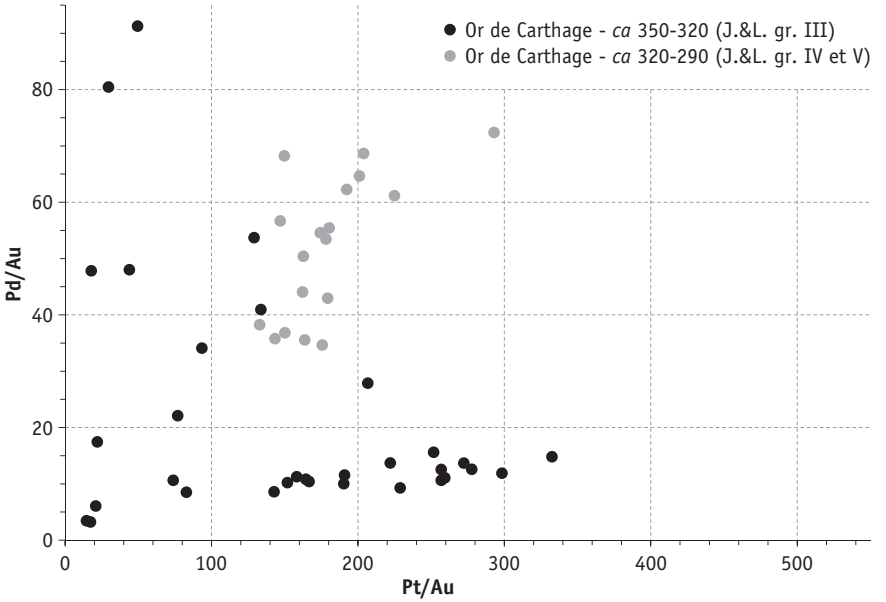

Figure 1 - Teneurs en platine et en palladium des monnaies d'or carthaginoises.

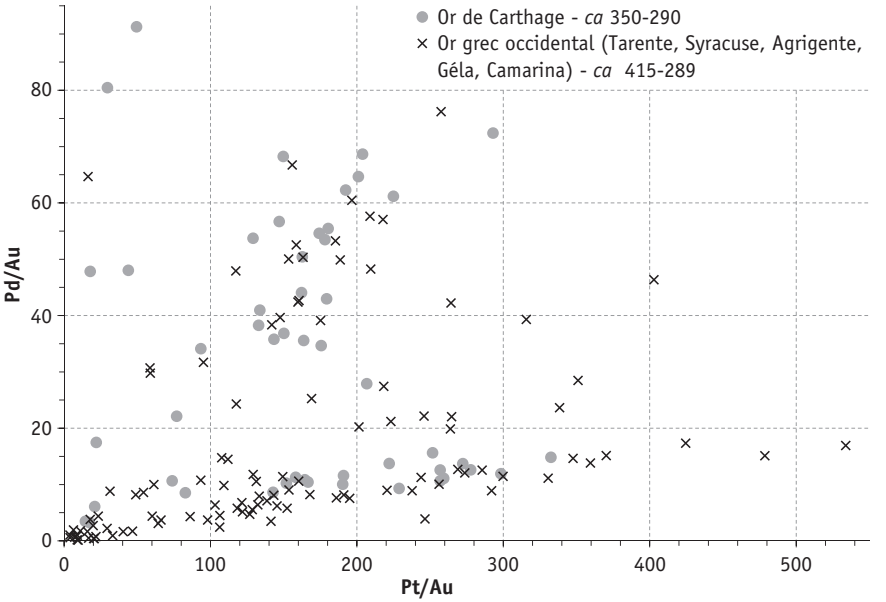

Figure 2 - Teneurs en platine et en palladium des monnaies d'or carthaginoises et grecques occidentales.

L'origine du métal constituant ces stocks ne semble donc pas être africaine : on imagine mal en effet Syracuse et Tarente frappant leurs monnaies avec de l'or subsaharien pendant plus d'un siècle. Il est plus raisonnable de considérer que les monnaies carthaginoises ont été frappées majoritairement avec de l'or que l'on qualifiera de méditerranéen, sans apporter plus de précision à ce stade.

Au total, les analyses élémentaires tendent à corroborer les études historiques et archéologiques qui remettent en cause l'utilisation courante d'or africain à Carthage. S'il est possible que cet or y soit parvenu de façon très ponctuelle, de proche en proche, à travers le Sahara, il semble difficilement défendable que la métropole punique ait disposé d'un circuit d'approvisionnement régulier en or subsaharien – qu'il soit maritime ou terrestre.

Une fois l'origine exclusivement africaine de cet or carthaginois écartée, la question des sources d'approvisionnement reste néanmoins entière. Il est en effet assez rare de pouvoir établir un lien certain entre un stock métallique antique et la provenance géographique du minerai dont il est issu[26]. Cela est principalement dû à l'absence globale de données analytiques de référence concernant les gisements connus et exploités durant l'Antiquité auxquelles pourraient être comparés les alliages monétaires. La littérature ancienne et moderne suggère en tout cas d'autres provenances pour l'or punique sur le pourtour méditerranéen, au premier rang desquelles l'Espagne, qu'il conviendra de vérifier. Une approche archéométrique plus large, enrichie de données provenant de gisements bien identifiés ainsi que de l'analyse d'autres monnaies et objets en or, devrait permettre d'atteindre cet objectif.

Bibliographie

Alexandropoulos 2007 : J. Alexandropoulos, *Les monnaies de l'Afrique antique, 400 av. J.-C.-40 ap. J.-C.*, Toulouse, 2007 (1re éd. 2000).

Artru *et al.* (à paraître) : J. Artru, P.-O. Hochard, B. Gerhes, Ors de Syracuse et de Carthage, du règne de Denys l'Ancien à la fin de la Première Guerre punique : regards croisés, dans *AVREVS. Le pouvoir de l'or*, A. Suspène *et al.* (éd.), Bordeaux, à paraître.

Blet-Lemarquand *et al.* 2009 : M. Blet-Lemarquand, G. Sarah, B. Gratuze, J.-N. Barrandon, Nuclear methods and Laser Ablation Inductively Coupled Plasma Mass Spectrometry: How can these methods contribute to the study of ancient coinage?, *Cercetari numismatice*, XV, 2009, p. 43-56.

Blet-Lemarquand *et al.* 2014 : M. Blet-Lemarquand, S. Nieto-Pelletier, G. Sarah, L'or et l'argent monnayés, dans *Circulation et provenance des matériaux dans les sociétés anciennes*, Ph. Dillmann, L. Bellot-Gurlet (éd.), Paris, 2014, p. 133-159.

Blet-Lemarquand *et al.* 2017 : M. Blet-Lemarquand, S. Nieto-Pelletier, F. Tereygeol, A. Suspène, Are platinum and palladium relevant tracers for ancient gold coins?, Archaeometallurgical and archaeometric data to study an antique numismatic problem, dans *Archeometallurgy in Europe IV*, I. Montero-Ruiz, A. Perea (éd.), Madrid, 2017, p. 19-28.

Callataÿ 1997 : Fr. de Callataÿ, *Recueil quantitatif des émissions monétaires hellénistiques*, Wetteren, 1997.

26. Blet Lemarquand *et al.* 2014, p. 145.

CARCOPINO 1943 : J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, Paris, 1943.
COSTA 2013 : B. COSTA, Moneda i conflicte bel•lic : les emissions cartagineses de les guerres de Sicilia (410-305 aC), dans *La moneda y su papel en las sociedades fenico-punicas*, B. COSTA, J. H. FERNANDEZ (éd.), Ibiza, 2013, p. 61-142.
CUTRONI-TUSA 2012 : A. CUTRONI-TUSA, Sicilia – Ripostigli di monete puniche in oro ed elettro, dans *EPI OINOPA PONTON. Studi sul Mediterraneo antico in ricordo di Giovanni Tore*, C. DEL VAIS (éd.), Cagliari, 2012, p. 363-374.
DEMERLIAC, MEIRAT 1983 : J.-G. DEMERLIAC, J. MEIRAT, *Hannon et l'empire punique*, Paris, 1983.
DESANGES 1978 : J. DESANGES, Remarques critiques sur l'hypothèse d'une importation de l'or africain dans le monde phénico-punique, dans *Actes du 2e Congrès international d'étude des cultures de la Méditerranée occidentale*, II, M. GALLEY (éd.), Alger, 1978, p. 52-58.
DESANGES 1981 : J. DESANGES, Le point sur le périple d'Hannon : controverses et publications récentes, dans *Enquêtes et documents Nantes Afrique Amérique*, VI, J. DESANGES *et al.* (éd.), 1981, p. 13-29.
DOWLER, GALVIN 2011 : A. DOWLER, E. GALVIN, *Money, Trade and Trade Routes in Pre-Islamic North Africa*, London, 2011.
JENKINS, LEWIS 1963 : G.-K. JENKINS, R.-B. LEWIS, *Carthaginian Gold and Electrum Coins*, London, 1963.
GARRARD 1982 : T. GARRARD, Myth and metrology: the early trans-saharan gold trade, *The Journal of African History*, 23, 1982, p. 443-461.
GRATUZE *et al.* 2004 : B. GRATUZE, M. BLET-LEMARQUAND, J.-N. BARRANDON, Caractérisation des alliages monétaires à base d'or par LA-ICP-MS, *BSFN*, 59-6, 2004, p. 163-169.
LANCEL 1992 : S. LANCEL, *Carthage*, Paris, 1992.
LAW 1967 : R. LAW, The Garamantes and trans-Saharan enterprise in classical times, *The Journal of African History*, 8-2, 1967, p. 181-200.
MANFREDI 2006 : L. I. MANFREDI, Le monete puniche nel Mediterraneo antico: produzione, coniazione, circolazione, *Mediterranea*, 3, 2006, p. 257-298.
MATTINGLY *et al.* 2017 : D. MATTINGLY, V. LEITCH, C. DUCKWORTH, A. CUÉNOD, M. STERRY, F. COLE (éd.), *Trade in the Ancien Sahara and Beyond*, Cambridge, 2017.
MAUNY 1960 : R. MAUNY, *Les navigations médiévales sur les côtes sahariennes antérieures à la découverte portugaises (1434)*, Lisbonne, 1960.
MONOD 1979 : Th. MONOD, À propos de l'île Herné (baie de Dakhla, Sahara occidental), *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire*, 41, p. 1-31.
NIXON 2017 : S. NIXON, Trans-Saharan gold trade in pre-modern times: available evidence and research agendas, dans *Trade in the Ancien Sahara and Beyond*, D. MATTINGLY *et al.* (ed.), 2017.
PICARD, PICARD 1958 : G. Ch. PICARD, C. PICARD, *La vie quotidienne à Carthage au temps d'Hannibal*, Paris, 1958.
PICARD, PICARD 1970 : G. Ch. PICARD, C. PICARD, *Vie et mort de Carthage*, Paris, 1970.
TSIRKIN 1988 : Y.-B. TSIRKIN, The economy of Carthage, dans *Studia Phenicia, VI, Carthago*, E. Lipinsky (éd.), Louvain, 1988, p. 129-139.
VISONÀ 2018 : P. VISONÀ, Rethinking early Carthaginian coinage, *JRA*, 31, 2018, p. 7-29.

Pierre BOURRIEAU*

Les drachmes surfrappées d'Andriscos (*ca* 150-148) : des monnaies entre Rome, la Macédoine et la Thrace[1]

Usurpateur mal connu, Andriscos fut l'auteur d'une restauration éphémère et brutale du pouvoir royal macédonien[2]. Après l'abolition de la royauté en 168, le pays fut partagé par les Romains en quatre districts, probablement issus d'un découpage administratif antérieur[3], sans *commercium* ni *conubium* entre eux[4]. L'exploitation des mines d'or et d'argent fut prohibée[5], et chaque district dut verser à Rome un tribut annuel inférieur de moitié à celui versé aux Antigonides. Dans ce contexte Andriscos tenta vers 150 une restauration monarchique.

Les sources issues de la tradition manuscrite sont peu loquaces sur Andriscos. Seul Diodore offre un récit détaillé et cohérent[6], mais tous les auteurs insistent sur sa basse extraction : Andriscos serait d'origine servile[7] ou fils d'un foulon d'Adramytte, en Mysie[8]. Mercenaire dans les troupes de Démétrios Ier Sôter, sa ressemblance avec le fils de Persée, Philippe[9], conduisit le roi séleucide à le faire arrêter. Envoyé en Italie, il parvint à s'échapper et rejoignit Milet, où commence son aventure. Prétendant connaître l'emplacement des trésors secrets antigonides d'Amphipolis et Thessalonique (de respectivement 150 et 70 talents), Andriscos gagna des complicités dont il obtint un diadème et une pourpre royale. Il passa alors à Byzance puis en Thrace où Teres, un gendre de Philippe V, lui offrit une escorte de 100 soldats, gonflée par le soutien d'autres dynastes locaux[10]. Selon Polybe, Andriscos défit les troupes macédoniennes à deux reprises, de part et d'autre du Strymon[11]. Victorieux, il s'empara des grandes cités et restaura la royauté sous le nom de Philippe (Philippe VI pour les Modernes)[12] : un règne de terreur commença alors[13]. La Thessalie étant menacée[14], Rome envoya une première légion dirigée par le préteur Iuventius, qui, en infériorité numérique, se fit écraser par l'armée thraco-macédonienne du roi autoproclamé[15].

* Doctorant en Histoire ancienne, Université de Tours, CeTHiS (EA 6298) ; sujet de thèse : *Philippe V roi des Macédoniens : histoire et monnayage*, sous la dir. de C. Grandjean ; pierrebourrieau@gmail.com

1. Mes remerciements vont à C. Grandjean pour ses remarques, à P.-O. Hochard pour la relecture, ainsi qu'à S. Berger pour la réalisation de la carte.

2. Pour la chronologie et une synthèse sur l'aventure d'Andriscos, voir Cardinali 1911.
3. Papazoglou 1988, p. 53-64 ; Hatzopoulos 1996, p. 43-46 ; Ferrary 2018. *Contra* Juhel 2011.
4. C'est-à-dire le mariage et le commerce. Voir Tite-Live, XLV, 18, 1-8 et 29, 4-14 sur l'ensemble des mesures prises par Paul-Émile.
5. L'exploitation des mines macédoniennes est à nouveau autorisée par Rome à partir de 158.
6. Pour Diodore, voir *infra*. Zonaras, IX, 28 résume également de nombreux éléments.
7. Florus, II, 30, 3.
8. Ammien Marcellin, XVI, 11, 31 ; Velleius Paterculus, I, 11, 1.
9. Diodore, XXXI, 40a.
10. Diodore, XXXII, 9, 15.
11. Polybe, XXXVI, 2, 10, 4-5.
12. Florus, II, 30, 3.
13. Diodore, XXXII, 16, 9a ; Polybe, XXXVI, 5, 13. Voir aussi le sort infligé à la femme et aux enfants de Telestes après sa trahison, victimes de la vengeance d'Andriscos Philippe VI, n. 14.
14. Polybe, XXXVI, 2, 10, 5.
15. Florus, II, 30, 4.

La fortune tourna cependant rapidement : Telestes, son général, passa à l'ennemi avec sa cavalerie[16]. Dans le même temps, une seconde armée plus puissante, dirigée par le préteur Metellus, arriva en Macédoine et y défit Andriscos / Philippe VI à Pydna. Fuyant en Thrace, il fut livré par trahison à Metellus qui l'exposa dans son triomphe avant de le faire exécuter[17].

Le monnayage d'Andriscos / Philippe VI

Les témoignages monétaires sont également peu nombreux. M. Oeconomides suggère qu'un statère d'or trouvé à Amphipolis pourrait avoir été frappé par l'usurpateur macédonien, sans pouvoir fonder cette théorie[18], et le cas des bronzes est très discuté[19]. L'argent est donc le métal pour lequel les hypothèses sont les plus étayées : si l'attribution de certains tétradrachmes à l'usurpateur a été abandonnée[20], Fr. de Callataÿ a récemment publié trois drachmes d'argent surfrappées[21] qui constituent le seul témoignage monétaire avéré de l'éphémère restauration royale d'Andriscos / Philippe VI.

Description et iconographie

D/ Tête diadémée d'Andriscos Philippe VI, à droite, les extrémités du bandeau tombant sur la nuque.

R/ Héraklès nu et debout de face, la tête de profil à gauche, le bras droit à demi tendu, la massue, que le héros tient dans la main gauche, est appuyée sur son épaule gauche que recouvre la *léonté*, qui pend sur le flanc du héros, avec une patte visible. De part et d'autre d'Héraklès, ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΦΙΛΙΠΠΟΥ.

D1/R1. Numismatik Lanz 92 (4-5 juin 1999) n° 223 = CNG Triton III (30 nov. 1999) n° 397 = Zhuyuetang coll. n° 119. 3,81 g, 23,6 mm, 11 h. Surfrappe sur un denier (*RRC* 217/1, C. Terentius Lucanus). Flan brisé, peut-être lors de la surfrappe (figure 1).
D1/R2. Tkalec February 2002 (18 fév. 2002) n° 33 = Triton VIII (11 janv. 2005) n° 202 = CNG 70 (21 sept. 2005) n° 143 = Triton XVII (7-8 janv. 2014) n° 186. 3,36 g, 21 mm, 12 h. Surfrappe sur un denier (*RRC* 217/1, C. Terentius Lucanus) (figure 2).
D2[22]/R2. Numismatik Lanz 162 (6 juin 2016) n° 62 = Numismatik Lanz 163 (7 déc. 2016), n° 62. 3,87 g. Surfrappe sur une monnaie indéterminée (figure 3).

16. Diodore, XXXVI, 16, 9b.
17. Florus, II, 30, 3.
18. Caramessini-Oeconomides 1967.
19. Kourempanas 2011 ; *contra* Kremydi 2018b.
20. Olcay, Seyrig 1965. Les tétradrachmes en question ont été réattribués à Philippe V.
21. Callataÿ 2002.
22. La ressemblance est flagrante avec le coin D1 : le graveur comme le modèle sont sans doute identiques. Mais quelques détails (nez, oreille, chevelure) sont bien distincts.

Figure 1 Figure 2 Figure 3 Figure 4

La liaison de coin de droit est connue de Fr. de Callataÿ, qui y associait également une monnaie du même type du Museum of Fine Arts de Boston :

D3/R3. Boston 2002.227 = Harlan J. Berk 147 (25 juin 2002) n° 147. 4,10 g, 22,5 mm, 11 h. Surfrappe sur une drachme thessalienne (figure 4).

Le style de cette quatrième monnaie est différent : un autre graveur fut sans doute chargé de réaliser le coin, et peut-être faudrait-il plutôt l'attribuer à Philippe V[23]. Si cela est juste, Andriscos aurait repris un type monétaire plus ancien. Le portrait du souverain diadémé au droit est en effet bien attesté dans le monnayage attribué à Philippe V et Persée[24].

Le choix d'Héraklès ne surprend pas dans un contexte macédonien : il est présent directement ou à travers ses attributs (*léonté*, massue, arc et carquois) sur de nombreuses monnaies macédoniennes. Il est la divinité tutélaire du royaume et un corps de veneurs royaux est dédié à Héraklès Kynagidas (Héraklès chasseur), dont le culte est attesté par l'épigraphie, à Béroia[25]. Héraklès est aussi l'ancêtre[26] et le protecteur des Argéades. Par cette fidélité à l'iconographie monétaire argéade et téménide, les Antigonides renforçaient leur légitimité dynastique[27].

23. Une étude à venir y sera consacrée.
24. Mørkholm 1991, p. 135 et n° 438, p. 163-164 et nos 583 et 588-590 ; Hoover 2016, nos 1055, 1059-1061 et 1091-1094.
25. Edson 1934 ; Hatzopoulos 1996.
26. Hérodote, VIII, 137-138.
27. Voir Polybe, V, 10, 10 pour Philippe V.

Plus rare en Macédoine, la corne d'abondance[28] renvoie au combat d'Héraklès contre le fleuve étolien Achéloös sous la forme d'un taureau. Héraklès le terrasse et lui arrache de la main droite une corne, qui, remplie par les Naïades, devient alors la corne d'abondance[29]. Cette représentation semble cependant plus commune si l'on s'intéresse aussi aux régions voisines, l'Étolie et la Thrace. D'une part, l'Héraklès représenté est une référence indirecte à l'Achéloös et à l'Étolie, et il ressemble beaucoup à certains bronzes étoliens datées par D. Tsangari de 205-150[30]. Ces pièces figurent au droit la tête casquée d'Athéna, et au revers Héraklès, dans une posture semblable à celle évoquée ci-dessus. D'autre part, les drachmes d'Andriscos / Philippe VI peuvent évoquer des monnaies du littoral thrace égéen, en particulier les tétradrachmes thasien au type d'Héraklès Sôter[31] et ceux de Maronée au type de Dionysos Sôter. La région pangéenne utilisait, à d'autres époques, des éléments iconographiques communs[32] à la Macédoine, à des peuples et à des cités de Thrace : peut-être en est-il de même ici, comme peut le suggérer la circulation monétaire.

La circulation monétaire en Macédoine et en Thrace au milieu du IIe s. av. J.-C.

Aucune monnaie d'Andriscos n'a pour l'heure été exhumée lors de fouilles. Aucune ne figure dans un trésor. Reste que, à en juger par les données disponibles[33], la circulation monétaire en Macédoine et en Thrace vers le milieu du IIe siècle impliquait plusieurs monnayages grecs. Ces monnaies, majoritairement des tétradrachmes d'Athènes[34], de Thasos et des *mérides*[35], circulaient en Macédoine et en Thrace sans doute pour des raisons principalement militaires[36]. Cependant, les informations à notre disposition montrent aussi que la circulation n'est pas homogène (figure 5).

On constate d'autre part l'absence totale du denier : comme pour le reste de la Grèce[37], la pénétration de la monnaie romaine est, en Thrace[38] comme en Macédoine[39], très lente et tardive. On peut par conséquent supposer que les tétradrachmes stéphanéphores d'Athènes en Macédoine et les tétradrachmes thasiens en Thrace (du Sud notamment) constituaient des moyens de paiement tout à fait acceptables pour les soldats d'Andriscos.

28. *LIMC* IV, 2, nos 555-579.
29. Ovide, *Métamorphoses*, IX, 1-61.
30. Tsangari 2007, notamment p. 254-255, et nos 1400a-1671, pl. LXXXIII-XCV.
31. Prokopov 2006.
32. Picard 1986 ; Picard 2018, p. 226-227.
33. Données sur la composition des trésors issues de Touratsoglou 1993 pour la Macédoine, de Psôma 2011 pour la Thrace du Sud et de Prokopov 2009, p. 248-249, pour la Thrace du Nord.
34. La date d'environ 180/175 pour le début de ce monnayage fait désormais consensus depuis Mørkholm 1984.
35. La chronologie de ce monnayage, comme les autres monnayages autonomes, est discutée. Gaebler 1897 ; Gaebler 1935 ; Touratsoglou 2012, p. 47 ; Kremydi 2007 ; 2009, 2018a ; 2018b. *Contra* Juhel 2011.
36. Picard 2010.
37. Voir notamment Crawford 1985, p. 116-132 ; Grandjean 1997 ; Picard 1997.
38. Prokopov 2000.
39. Amandry, Kremydi 2018.

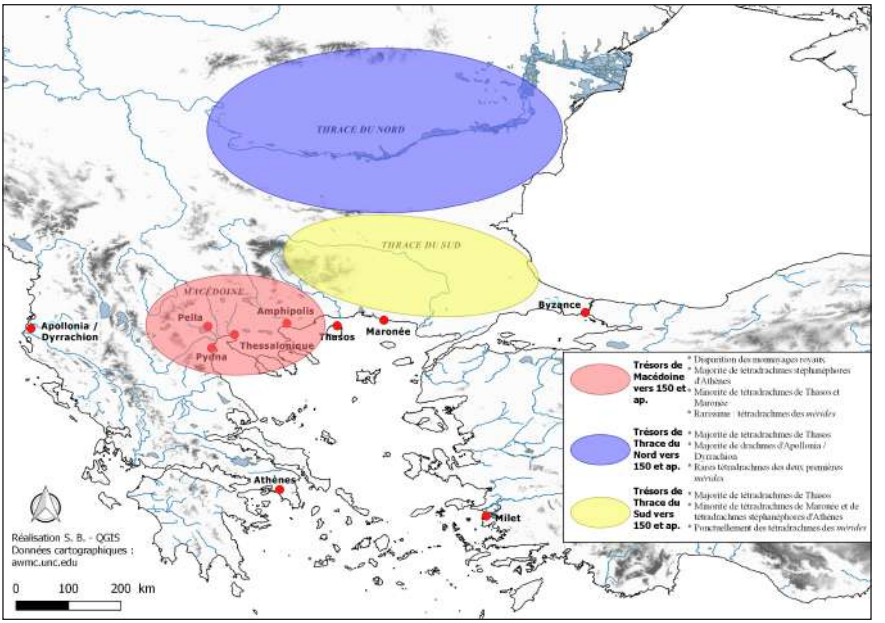

Figure 5 - La circulation monétaire en Macédoine et en Thrace d'après les trésors : trois aires distinctes.

L'apport historique des monnaies d'Andriscos / Philippe VI

Ces monnaies surfrappées montrent une pénétration du denier romain antérieure à ce que laissent penser les trésors connus[40]. Initialement daté de 147[41], le denier RRC peut être légitimement daté de 150/149[42]. La surfrappe opérée par Andriscos / Philippe VI montre qu'il s'agissait certainement d'un denier frappé à Rome et apporté en Macédoine, peut-être pour les opérations militaires romaines[43].

D'autre part, le type monétaire révèle un programme idéologique adressé aux Macédoniens : la restauration de la royauté dans la continuité des Antigonides. La reprise du portrait diadémé au droit, la figure d'Héraklès au revers avec la mention du titre royal et d'un prénom dynastique me semblent corroborer cette hypothèse.

40. Voir Amandry, Kremydi 2018, p. 81-82, qui datent le plus vieux trésor romain exhumé à l'heure actuelle (Stobi 1971) d'après 125. Les mêmes auteurs indiquent que la plupart des monnaies de fouilles retrouvées sont postérieures à 150-148, sauf les deniers RRC 200/1 et 201/1 découverts sur sites et conservés au Musée d'Ochrid (n. 18 p. 84), frappés respectivement dès 155 et 154. On ne peut établir s'ils circulaient en Macédoine en même temps que le denier *RRC* 217/1, mais cela confirme l'apparition des deniers vers 150 en Grèce du Nord.
41. Crawford 1985 ; voir aussi le site Coinage of Roman Republic Online (CRRO).
42. Callataÿ 2002, p. 59.
43. Callataÿ 2002, p. 59.

Du point de vue militaire, la familiarité iconographique avec les tétradrachmes attiques de type thasien, ainsi que le poids avoisinant celui de la drachme attique, rendaient probablement ces deniers surfrappés acceptables pour les soldats thraces d'Andriscos / Philippe VI. Pour l'usurpateur, surfrapper des deniers devait être une solution commode pour faire face aux besoins pressants de la guerre.

Mais dans quel cadre ? La mise en place et l'organisation d'un atelier monétaire par Andriscos / Philippe VI sont discutées[44]. Tout au plus peut-on s'en tenir à quelques remarques. Les figures 1 et 2 indiquent un axe à 11 h et 12 h respectivement : si l'ajustement des coins est le même pour la figure 3 (ce que laissent penser les photographies), cela pourrait être l'indice d'un travail plutôt minutieux. L'existence d'au moins 2 coins de droits et de 2 coins de revers connus (exception faite de Boston 2002.227) ne permet que la formulation d'hypothèses. Soit les coins furent employés successivement, auquel cas la possibilité d'un atelier itinérant[45] ne doit pas être, à mon avis, exclue ; soit ils furent utilisés conjointement, ce qui impliquerait l'instauration d'au moins deux officines au sein d'un même atelier. Quoiqu'il en soit, en l'état actuel des choses, aucune certitude n'est permise.

Bibliographie

Amandry, Kremydi 2018 : M. Amandry, S. Kremydi, La pénétration du denier en Macédoine et la circulation de la monnaie locale en bronze (IIe siècle av. J.-C. – IIe apr. J.-C.), dans *Βορειοελλαδικά. Histoires du monde des* ethnè. *Études en l'honneur de Miltiade B. Hatzopoulos*, M. Kalaitzi *et al.*, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ, 78, Athènes, 2018, p. 79-102.

Callataÿ 2002 : Fr. de Callataÿ, More than it would see: the use of coinage by the Romans in Late Hellenistic Asia Minor (133-63 BC), *AJN*, 23, 2011, p. 55-86.

Caramessini-Oeconomides 1967 : M. Caramessini-Oeconomides, Un statère d'or trouvé à Amphipolis, *RN*, 9, 1967, p. 242-245.

Cardinali 1911 : G. Cardinali, Lo pseudo-Filippo, *Rivista di Filologia e di Istruzione Classica*, 39, 1911, p. 1-20.

Crawford 1985 : M. H. Crawford, *Coinage and Money under the Roman Republic. Italy and the Mediterranean Economy*. University of California Press, Berkeley / Los Angeles, 1985, 355 p.

Edson 1934 : Ch. Edson, The Antigonids, Heracles and Beroia, *Harvard Studies in Classical Philology*, 45, 1935, p. 213-246.

Ferrary 2018 : J.-L. Ferrary, Le passage de la Macédoine et des régions adjacentes sous la domination romaine (168-88 av. J.-C.), dans *Βορειοελλαδικά. Histoires du monde des* ethnè. *Études en l'honneur de Miltiade B. Hatzopoulos*, M. Kalaitzi *et al.*, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ, 78, Athènes, 2018, p. 299-308.

44. Sur les doutes qu'Andriscos ait eu le temps d'organiser un atelier, voir Caramessini-Oeconomides 1967. Kourempanas 2004 place sur l'agora de Pella un atelier pour les monnaies de bronze qu'il attribue à Andriscos / Philippe VI. *Contra* Kremydi 2018b, p. 279. Impossible d'établir que la surfrappe des deniers eut lieu au même endroit.
45. La question d'un atelier itinérant est délicate car, par nature, son activité laisse peu de traces. Une hypothèse possible serait l'utilisation des ateliers monétaires civiques d'Amphipolis, Thessalonique, ou Pella, qui frappaient déjà des monnaies civiques en bronze, et probablement les tétradrachmes des *mérides* en argent.

GAEBLER 1897 : H. GAEBLER, Zur Münzkunde Makedoniens I. Die autonome Münzprägung der Makedonen, Amphaxier und Botteaten, *ZfN*, 20, 1897, p. 169-192.

GAEBLER 1935 : H. GAEBLER, *Die Antike Münzen Nord Griechenlands. Band III, Makedonia und Paionia, vol. 2*, De Gruyter, Berlin, 1935.

GRANDJEAN 1997 : C. GRANDJEAN, De la drachme au denier. Avant-propos, *De la drachme au denier. Actes du colloque, Lille, 6-7 décembre 1996*, *Topoi*, 7-1, 1997, p. 7-9.

HATZOPOULOS 1996 : M. HATZOPOULOS, *Macedonian institutions under the kings* I, Athens, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ, 1996.

HOOVER 2016 : O. HOOVER, *The handbook of Greek Coinage Series. Vol. 3, Handbook of Coins of Macedon and its Neighbors. Part. I : Macedon, Illyria, and Epeiros, Sixth to First Centuries BC*, Classical Numismatic Group, Lancaster / London, 2016, 437 p.

JUHEL 2011 : P.O. JUHEL, Un fantôme de l'histoire hellénistique : le district macédonien, *Greek, Roman and Byzantine Studies*, 51, 2011, p. 579-612.

KOUREMPANAS 2011 : Th. KOUREMPANAS, Les monnayages de bronze en Macédoine après la fin de la monarchie, dans *Nomisma. La circulation monétaire dans le monde grec. Actes du colloque international, Athènes, 14-17 avril 2010*, Th. FAUCHER, M.-Chr. MARCELLESI et O. PICARD, *BCH*, *Suppl.* 53, 2011, p. 199-211.

KREMYDI 2007 : S. KREMYDI, ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΠΡΟΤΕΖ ΜΕΡΙΔΟΣ: Evidence for a coinage under the Antigonids, *RN*, 163, 2007, p. 91-100.

KREMYDI 2009 : S. KREMYDI, The Tauropolis tetradrachms of the first Macedonian *meris*: provenance, iconography and dating, dans S. DROUGOU *et al.*, *ΚΕΡΜΑΤΙΑ ΦΙΛΙΑΣ. Τιμητικόσ τόμοδ για τον Ιωάννη Τουράτσγλου*, Athens, 2009, p. 191-201.

KREMYDI 2018a : S. KREMYDI, 'Autonomous' Coinages under the Kings: Issues of the Botteatai, the Macedonians and the Amphaxians under the Late Antigonids, dans *Βορειοελλαδικά. Histoires du monde des* ethnè. *Études en l'honneur de Miltiade B. Hatzopoulos*, M. KALAITZI *et al.* ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ, 78, Athènes, 2018, p. 235-247.

KREMYDI 2018b : S. KREMYDI, *'Autonomous' coinage under the late Antigonids*, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ, 79, Athens, 2018.

MØRKHOLM 1984 : O. MØRKHOLM, The Chronology of the New Style Coinage of Athens, *ANSMN*, 29, 1984, p. 29-42.

MØRKHOLM 1991 : O. MØRKHOLM, *Early Hellenistic coinage from the accession of Alexander to the peace of Apamea (336-188 B.C.)*, Cambridge University Press, Cambridge, 1991, 273 p.

OLCAY, SEYRIG 1965 : N. OLCAY, H. SEYRIG, *Le Trésor de Mektepıni en Phrygie. Trésors monétaires séleucides*, I.P. Geuthner, Paris, 1965.

PAPAZOGLOU 1988 : F. PAPAZOGLOU, Les villes de Macédoine à l'époque romaine, *BCH*, *Suppl.* 16, 1988, 528 p.

PICARD 1986 : O. PICARD, Numismatique et iconographie : le cavalier macédonien, *BCH*, *Suppl.* 14, 1986, p. 67-76.

PICARD 1997 : O. PICARD, De la drachme au denier. Essai de conclusion, *De la drachme au denier. Actes du colloque, Lille, 6-7 décembre 1996*, *Topoi*, 7-1, 1997, p. 159-163.

PICARD 2008 : O. PICARD, Les tétradrachmes à types thasiens et les guerres thraces au Ier siècle avant notre ère, *CRAI*, 152-2, 2008, p. 465-493.

PICARD 2010 : O. PICARD, Rome et la Grèce à la basse période hellénistique : monnaies et impérialisme, *Journal des Savants*, 2010, p. 161-192.

PICARD 2018 : O. PICARD, Les institutions du *nomisma*, dans *Βορειοελλαδικά. Histoires du monde des* ethnè. *Études en l'honneur de Miltiade B. Hatzopoulos*. M. KALAITZI *et al.*, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ, 78, Athènes, 2018, p. 225-234.

Prokopov 2009 : I. Prokopov, Basic coin types in Thrace. Recorded quantities and their participation in the coin circulation during the 2nd-1st centuries BC, dans *Mélanges Touratsoglou*, Ministère de la Culture / Musée numismatique, Athènes, 2009, vol. I, 603 p.
Prokopov 2006 : I. Prokopov, *Die Silberprägung der Insel Thasos und die Tetradrachmen des "thasischen Typs" vom 2.-1. Jh. v. Chr.*, De Gruyter, Berlin, 2006, 460 p.
Prokopov 2000 : I. Prokopov, The Infiltration of roman money in Thrace: stages, chronology and territorial distribution, dans *Studia in Memoriam Velizari Velko*, Al.N. Fol, V.I. Velko, Academia litterarum Bulgarica, Universitas Nova bulgarica, *THRACIA*, 13, Serdicae, 2000, p. 375-386.
Psôma 2011 : S. Psôma, La circulation monétaire et la thésaurisation en Thrace au Nord des Rhodopes, dans *Nomisma. La circulation monétaire dans le monde grec antique. Actes du colloque international, Athènes, 14-17 avril 2010*, Th. Faucher *et al.*, *BCH*, *Suppl.* 53, p. 143-168.
Touratsoglou 1993 : I. Touratsoglou, *The Coin Circulation in Ancient Macedonia (ca. 200 B.C. – 268-286 A.D.). The Hoard Evidence*, Bibliothèque de la Société de Numismatique grecque, 1, Athens, 1993, 88 p., XIII pl.
Touratsoglou 2012 : I. Touratsoglou, « Coin production and numismatic circulation in the Macedonian kingdom during the Hellenistic Period », dans *Topics on Hellenistic Pottery in Ancient Macedonia*, S. Drougou, I. Touratsoglou, Athens, 2012.
Tsangari 2007 : D. Tsangari, *Corpus des monnaies d'or, d'argent et de bronze de la Confédération étolienne*, Helicon Interactive, Athènes, 2007.

Camille BOSSAVIT*

Les défauts[1] de frappe des monnaies d'argent gauloises du Centre-Est (IIe-Ier siècles av. n. è.)[2]

La monnaie apparaît dans le Centre-Est de la Gaule dès le IIIe siècle av. n. è. avec l'émission de monnayages imités de types grecs et macédoniens. Ce modèle est délaissé progressivement dans le courant de la seconde moitié du IIe siècle av. n. è., dans le territoire occupé traditionnellement par les Éduens, les Séquanes et les Lingons, au profit d'un monnayage d'argent imitant en partie des émissions romaines[3].

* Doctorante en histoire IRAMAT-CEB, UMR 5060 CNRS – Université d'Orléans, sujet de thèse : *L'argent monnayé gaulois du Centre-Est. Regards croisés sur la « zone du denier », IIe-Ier s. av. n.-è.*, thèse financée par une bourse de la région Centre Val-de-Loire, dirigée par S. Nieto-Pelletier, K. Gruel et M. Blet-Lemarquand ; camille.bossavit@cnrs-orleans.fr

1. Nous employons le terme de défaut, ou d'accident pour désigner, au sein du monnayage d'argent du Centre-Est, les exemplaires présentant des incohérences ou des particularités dans leur aspect esthétique, qui ne sont pas représentatifs de l'ensemble de ce monnayage et qui semblent relever d'actions involontaires. Nous utilisons également l'expression « monnaies accidentées » pour regrouper les monnaies présentant des défauts et autres particularités.
2. L'auteur souhaite remercier Fr. Duyrat et D. Hollard de la Bibliothèque nationale de France pour l'accès aux collections de monnaies celtiques conservées au département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF, ainsi que Y. Pautrat (SRA Bourgogne Franche-Comté) pour avoir confié pour étude au laboratoire le dépôt monétaire de Laignes (Côte d'Or).
3. Les premières monnaies d'argent à circuler appartiennent à la série des deniers à la lyre et aux premières émissions ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ. Ces deux séries ont été retrouvées en association dans plusieurs contextes datés de la Tène D1, à Verdun-sur-le-Doubs ou encore à Bibracte par exemple (Martin 2015, p. 71, note 145).

Les caractéristiques de ce dernier conduisent J.-B. Colbert de Beaulieu à employer l'expression de « zone du denier » pour désigner l'ensemble des monnaies d'argent émises dans le Centre-Est de la Gaule aux IIe et Ier siècles av. n. è.[4]. Ce monnayage d'argent se compose actuellement de 21 séries monétaires. Deux sont anépigraphes (les deniers à la lyre et les monnaies à la tête casquée des Éduens), mais il s'agit en majorité de séries épigraphes, aux légendes latines ou grecques (ou en associant les deux dans le cas des KALETEDOY SVLA et des SOLIMA COIAMA), dont certaines font référence à des personnages mentionnés par César (DVBNORIX et LITAVICOS)[5]. Toutes ces séries sont représentées dans cette étude. Le corpus monétaire comporte 6 150 monnaies, provenant principalement de collections publiques françaises et étrangères. Il s'agit de découvertes isolées et de monnaies de dépôt. Plusieurs exemplaires provenant de sites archéologiques ont été intégrés à cette étude (Bibracte, Bâle, Altenburg-Rheinau…). Les travaux menés s'inscrivent dans une démarche pluridisciplinaire associant histoire, archéologie et la réalisation d'analyses élémentaires[6]. Pourquoi s'intéresser aux défauts de frappe ? Lors de la constitution du corpus, nous avons pu noter la récurrence de certaines irrégularités, assimilables à des accidents de frappe. Ces défauts, visibles sur différentes séries d'argent gauloises ne sont pas toujours relevés de manière systématique et restent un sujet peu traité à l'échelle de la production monétaire d'une région. À partir de l'inventaire des accidents de frappe des monnaies d'argent du Centre-Est, cette étude a pour objectif d'enrichir nos connaissances sur la production monétaire, plus particulièrement sur la question des outils employés pour la frappe, ainsi que celle des contrôles régulant la production.

Inventaire des défauts de frappe et d'autres particularités des monnaies d'argent du Centre-Est

Sur les 6 150 monnaies qui constituent le corpus de cette étude, 425 présentent des défauts, répartis sur toutes les séries du Centre-Est. Deux défauts sont majoritaires sur ces monnayages : la double-frappe, qui représente un tiers (32 %) du corpus (figures 1, 2a) et la frappe incuse, qui représente 21 % du corpus (figures 1, 2b-c). La « double-frappe de monnaie incuse » est présente à hauteur de 12 % sur l'ensemble des exemplaires étudiés (figure 1). Il faut ajouter à ces accidents de frappe deux autres particularités monétaires qu'il nous semble pertinent d'intégrer à cette étude. Ces particularités incluent les monnaies hybrides (au nombre de 5 pour le Centre-Est)[7] et les monnaies présentant des traces de l'emploi d'un coin à empreintes multiples (figure 2d). Nous avons également intégré ces monnaies à notre étude en les considérant comme des indices de la chaîne opératoire de la fabrication monétaire. La frappe de monnaie hybride est sans doute à considérer comme non intentionnelle, mais en l'absence d'études plus approfondies sur la question nous ne pouvons pousser plus loin ce raisonnement[8].

4. Colbert de Beaulieu, 1966.
5. César, *De Bello Gallico*, I, 18 et VII, 37.
6. 433 monnaies ont actuellement fait l'objet d'analyses élémentaires par LA-ICP-MS à l'IRAMAT-CEB.
7. Les monnaies hybrides sont des monnaies associant une face d'une série et le revers d'une série différente.
8. Des monnaies hybrides sont par ailleurs signalées pour d'autres régions. Deux monnaies du dépôt de Piolaine (Ille-et-Vilaine) sont hybrides par exemple : Nieto *et al.* 2014, p. 264-268.

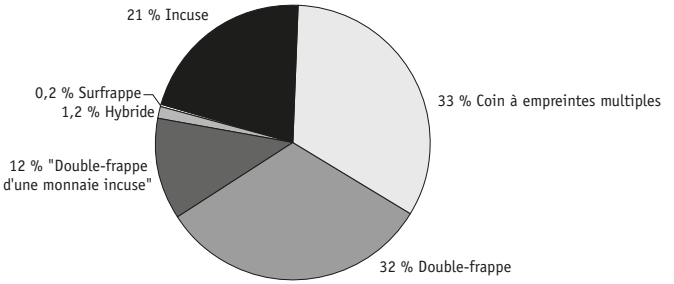

Figure 1 - Type de défaut et autres particularités présents sur les monnaies d'argent du Centre-Est (425 exemplaires).

Figure 2 - Exemple de monnaies présentant des défauts (a-c) et un exemplaire présentant l'utilisation d'un coin à empreintes multiples (d) (© Camille Bossavit, IRAMAT-CEB ; agrandissement × 1,5).

Les monnaies présentant la marque d'un outil pouvant être interprété comme un coin multiple constituent l'essentiel de notre corpus de monnaies accidentées. En effet un tiers du corpus (33 %) porte la trace de cet outil[9]. Ces exemplaires peuvent être nombreux dans certaines séries : près de 10 % du nombre total de monnaies que comprend la série SOLIMA COIΛMA de notre corpus (c'est-à-dire 24 exemplaires sur 306), portent des traces de l'utilisation d'un coin à empreintes multiples[10]. Les travaux

9. Dans les catalogues de musées, monographies et plusieurs rapports de fouille, l'indication « double-frappe » désigne en réalité pour beaucoup de monnaies la trace de l'utilisation d'un coin à empreintes multiples.
10. Il faut noter que l'espace entre deux empreintes est variable, il peut être extrêmement réduit (et ainsi rendu visible par le décentrement de l'image), ou au contraire important. Il est par conséquent fort probable qu'un nombre plus important de monnaies ait été frappé à l'aide de ces coins à empreintes multiples. Les estimations présentées ici sont donc nécessairement des estimations basses.

de C. Lopez sur les coins à empreintes multiples et leur usage en Gaule sont particulièrement intéressants[11]. Selon cet auteur, l'utilisation de ces coins dans le Centre-Est ne serait pas antérieure aux années 60/50 av. n. è. comme en témoignent les séries concernées dont la chronologie est à rapprocher de la guerre des Gaules. Nous partageons ce point de vue puisque notre étude montre en effet que cette particularité est exclusivement présente sur des séries aux datations proches de la guerre des Gaules (ANORBOS DVBNORIX, SOLIMA COIΛMA, SEQVANOIOTVOS, Q. DOCI SAM F, et TOGIRIX)[12]. Les monnayages du Centre-Est comportent des exemplaires incus. Sur les 425 monnaies accidentées, 86 sont incuses (soit 20 % du corpus). Toutes les séries à l'exception de quatre (deniers à la lyre, Litavicos, IMIOCI SA[L] et CONTE) sont concernées. Traditionnellement, les monnaies incuses portent au revers l'image du droit empreinte en creux, elles sont incuses au revers. Mais pour 24 exemplaires (soit un tiers du corpus de monnaies incuses), c'est le droit qui porte l'image du revers en creux (figure 2c). Sur l'ensemble des séries d'argent du Centre-Est comportant des exemplaires incus, seules deux séries (ANORBOS DVBNORIX et DIASVLOS) présentent exclusivement des exemplaires incus au revers. À l'exception de deux, toutes les séries sont bien concernées par la présence d'un droit incus. Une autre singularité concerne ces monnaies incuses. 51 exemplaires portent au droit le type, en relief, et une partie incuse, généralement une image du revers de la série à laquelle appartient la monnaie, empreinte en creux aux côtés du type (figure 3a). Nous avons choisi le terme de « double-frappe de monnaie incuse », pour désigner ces monnaies présentant sur un même côté, un type de droit bien empreint et une trace en creux d'un revers, appartenant à cette même série. Nous l'avons préféré au terme de surfrappe, puisqu'il ne s'agit pas de la frappe d'une nouvelle série, mais de la même série. Actuellement nous n'expliquons pas cette particularité. Nous avons des exemplaires, également regroupés sous cette appellation, qui portent la trace visible d'une monnaie incuse, sur laquelle a été apposée une seconde empreinte, en relief, afin de « corriger » la frappe incuse (figure 3b). La « double-frappe de monnaie incuse » concerne préférentiellement les séries aux productions les plus abondantes, généralement datées de la guerre des Gaules : KAΛETEΔOY[13] (9 ex.), Tête casquée (6 ex.), Togirix (11 ex.), Q. DOCI SAM F (5 ex.) ; ainsi que les séries SEQVANOIOTVOS (13 ex.) et LITAVICOS (2 ex.).

En dernier lieu, il convient de s'interroger sur la place quasi-inexistante de la surfrappe dans le panel des défauts de frappe. Nous n'avons relevé dans notre corpus qu'un unique cas de surfrappe. Il s'agit d'une monnaie de la série SEQVANOIOTVOS conservée au British Museum (BM 1901_0503_575), et provenant du dépôt de Lavilleneuve-au-Roi (plus grand dépôt estimé à ce jour de monnaies du Centre-Est). Cet exemplaire a été frappé sur une monnaie d'une autre série, le type sous-jacent est

11. Lopez 2017, p. 27-51.
12. Deux exemples de coins à usage multiples ont été découverts en Allemagne (Lopez 2017), et se présentent comme des blocs, dont chaque face est gravée de plusieurs empreintes. C. Lopez émet des réserves quant à l'emploi d'outils similaires en ce qui concerne les monnaies gauloises, mais ne propose pas d'alternative à la forme que pouvait prendre cet outil : Lopez 2017, p. 34.
13. Les émissions KAΛETEΔOY sont datées de 110 av. n. è. à la guerre des Gaules, les monnaies présentant des « double-frappes de monnaies incuses » appartiennent aux émissions tardives.

probablement une drachme marseillaise ou une imitation[14]. L'absence de surfrappes identifiées pour le Centre-Est ne signifie pas pour autant que le procédé n'était pas employé puisqu'en cas de surfrappe réussi, le type sous-jacent n'est pas visible. Signalons la découverte sur les *oppida* d'Heidetranke (Allemagne) et de Villeneuve-St-Germain (Aisne) de monnaies du Centre-Est ayant servi de support pour la frappe d'un nouveau type monétaire[15].

a (BN 5065) b (Laignes_0503)

Figure 3 - Exemple de « double-frappe d'une monnaie incuse »
(© Camille Bossavit, IRAMAT-CEB ; agrandissement × 1,5).

Contextes de découverte

Sur les 425 monnaies de notre corpus, 323 disposent d'un contexte de découverte, 301 sont des monnaies de dépôt et 22 ont été mises au jour hors-dépôt. Les 102 monnaies restantes n'ont pas de contexte de découverte associé. Nous avons souhaité savoir s'il y avait un contexte de découverte préférentiel pour les monnaies accidentées. En proportions, ces monnaies se retrouvent autant en dépôt que hors dépôt (26 % en dépôt pour 15 % hors dépôt), si nous excluons les monnaies du dépôt de Laignes. Ces dernières comptent à elles seules pour 60 % des monnaies accidentées du corpus, c'est-à-dire qu'elles représentent 265 monnaies sur les 425 au total. La proportion de défauts de frappe au sein des dépôts de monnaies du Centre-Est n'atteint que rarement plus de 10 % (les dépôts de Laignes et du Belpberg, en Suisse, présentent respectivement 16 et 11 % de monnaies accidentées). L'*oppidum* d'Altenburg-Rheinau, à la frontière Suisse-Allemande, sur lequel ont été découvertes 172 monnaies d'argent du Centre-Est, majoritairement des ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ, ainsi qu'un dépôt monétaire, offre la possibilité de comparer deux contextes à l'échelle d'un même site[16]. Nous constatons que la proportion de défauts est similaire d'un contexte à un autre. Cette absence de différence significative semble indiquer qu'il n'existe pas de contexte de découverte préférentiel des monnaies accidentées. La majorité des 83 exemplaires pour lesquels nous avons une provenance (en excluant le dépôt de Laignes) se concentre surtout dans des sites tardifs, qui peuvent être datés des alentours de la guerre des Gaules, à plus ou moins une décennie près. Les *oppida* de Bibracte (Bourgogne) et Altenburg-Rheinau (frontière Suisse-Allemagne), où ont été découvertes plusieurs monnaies accidentées, constituent une exception : l'occupation longue de ces habitations n'est en effet pas incompatible avec une datation tardive de ces monnaies.

14. Allen 1990, p. 65.
15. Ziegaus 2005, p. 11-27.
16. Nick 2012, p. 497-672.

Les défauts de frappe des monnaies d'argent Gauloises

Le travail effectué ici propose des estimations de nombre de monnaies présentant des défauts de frappe. Toutefois, afin de déterminer si la proportion de monnaies accidentées sur les monnayages du Centre-Est peut être considérée comme importante ou non, nous avons réalisé des comparaisons avec d'autres monnayages d'argent gaulois, à partir des données disponibles[17]. En effet, nous ne disposons pas d'études systématiques sur le sujet, pour différentes régions de la Gaule. Cette démarche n'est donc ici qu'exploratoire, le corpus de l'étude doit être complété ultérieurement par davantage de travaux. Charles Parisot-Sillon a étudié la collection de deniers au cavalier de la vallée du Rhône conservée au département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF dans le cadre de sa thèse. Sur 253 monnaies, 5 sont incuses, dont 3 au droit[18]. Il ne s'agit donc pas d'un défaut que nous pourrions restreindre au Centre-Est mais qui s'observe plus largement sur des monnayages d'argent gaulois. Notons par ailleurs que la monnaie BN 5812 présente un revers frappé sur l'empreinte incuse du droit[19], ce qui peut être interprété comme une correction apportée lors d'un contrôle post-frappe, et nous rappelle des exemplaires du Centre-Est[20]. Nous retrouvons en effet les mêmes défauts présents sur les séries d'argent du Centre-Est sur les monnaies de la vallée du Rhône, répartis sans distinction sur l'ensemble des séries. Cette affirmation peut également s'appliquer aux monnayages de l'Ouest, si nous prenons par exemple le cas des monnaies d'argent Lémovices[21]. En revanche, la proportion de monnaies accidentées est moins importante sur le corpus des monnaies Arvernes et des monnaies à la croix présentés dans les catalogues des monnaies celtiques[22] : moins de 5 % de ces monnaies comportent des défauts.

Conclusion

Au terme de ce travail plusieurs constats émergent. Les défauts de frappe concernent toutes les séries monétaires d'argent du Centre-Est. Leur présence concerne aussi bien des monnaies de dépôts que des découvertes isolées. Les défauts sont plus rares sur les séries les plus anciennes (deniers à la lyre, premières émissions

17. Les exemplaires considérés pour ces comparaisons proviennent de différents contextes (muséal, archéologique, de dépôt…). Les rapprochements effectués ne sont ainsi pas de même nature, des objets muséaux n'ayant pas nécessairement la même « qualité esthétique ». Une collection muséale peut en effet avoir été constituée aussi bien à partir d'exemplaires isolés, que de monnaies de dépôt, ou encore d'individus bénéficiant d'un contexte archéologique. Les nombres et pourcentages avancés dans cette partie ne fournissent qu'une estimation basse de la présence des défauts de frappe sur les monnaies d'argent gauloises.
18. Parisot-Sillon 2016, p. 152.
19. Parisot-Sillon 2017, p. 93.
20. D'autres exemples sont connus par ailleurs en ce qui concerne les monnaies au cavalier de la vallée du Rhône : un essai de reconstitution du processus de frappe de ces monnaies particulières a été proposé par S. Scheers en 2018 sur des monnaies au cavalier BRI-COMA, Scheers 2018, p. 225-227.
21. Comparaison effectuée sur une série des Lémovices : « au petit cheval libre », en s'appuyant sur les données de la thèse de C. O. Sarthre et l'article de C. Lopez (Sarthre 2002, vol. 2, p. 16-32 ; Lopez 2017, p. 27-51).
22. Nieto-Pelletier 2013 ; Hiriart 2017.

ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ) et sont au contraire concentrés sur les séries pouvant être datées de la guerre des Gaules (TOGIRIX ou Q. DOCI SAM F par exemple). Le début de la guerre des Gaules entraine sans doute un besoin accru en numéraire, une frappe standardisée, peut être hâtive et propice à la réalisation de monnaies défectueuses. Il s'agit d'une hypothèse que nous souhaitons davantage affiner. Quoi qu'il en soit, le sujet des défauts pose de nombreuses interrogations sur les politiques de production monétaire en vigueur dans le Centre-Est, sur le contrôle des émissions après leur production, et enrichit nos connaissances de la fabrication monétaire en Gaule.

Bibliographie

Allen 1990 : D. Allen, *Catalogue of the celtic coins in the british museum. Silver coins of North Italy, South and Central France, Switzerland and South Germany*, *BMC*, II, London, 1990.

Colbert de Beaulieu 1966 : J.-B. Colbert de Beaulieu, La monnaie de Caletedu et les zones du statère et du denier en Gaule, *RACF*, 5, fasc. 2, 1966, p. 101-129.

Genechesi, Pernet 2017 : J. Genechesi, L. Pernet, *Les Celtes et la monnaie. Des Grecs aux Surréalistes*, Lausanne, 2017.

Hiriart 2017 : E. Hiriart, *Catalogue des Monnaies Celtiques*, *t. 2, Les monnaies à la croix*, Paris, 2017.

Lopez 2017 : C. Lopez, Les coins à empreintes multiples. Quid des Gaulois ?, *RBN*, 163, 2017, p. 27-51.

Martin 2015 : S. Martin, *Du statère au sesterce. Monnaie et romanisation en Gaule du Nord et de l'Est (IIIe a.C. – Ier s. p.C.)*, Bordeaux, 2015.

Nick 2012 : M. Nick, Die keltischen und römischen Fundmünzen aus der spätlatènezeitlichen Großsiedlung in der Rheinschleife bei Altenburg (« Schwaben »), *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, 32/1, Stuttgart, 2012, p. 497-672.

Nieto-Pelletier 2013 : S. Nieto-Pelletier, *Catalogue des Monnaies Celtiques*, *t. 1, Les Arvernes (Centre de la Gaule)*, Paris, 2013.

Nieto-Pelletier *et al.* 2014 : S. Nieto-Pelletier, L. Aubry, Y. Menez, Le dépôt monétaire gaulois de Piolaine (Ille-et-Vilaine) : deux exemplaires en billon de type hybride ?, *BSFN*, 69-9, 2014, p. 264-268.

Parisot-Sillon 2016 : Ch. Parisot-Sillon, *Neruus belli. Argent monnayé, guerre et intégration en Occident nord-méditerranéen (c. 200-c. 40 a.C)*, Thèse inédite, Université d'Orléans, 2016.

Parisot-Sillon 2017 : Ch. Parisot-Sillon, Les monnaies « au cavalier » de la vallée du Rhône : de la drachme au quinaire ?, dans *Les Celtes et la monnaie. Des Grecs aux Surréalistes*, J. Genechesi, L. Pernet, Lausanne, 2017, p. 93.

Sarthre 2002 : C.O. Sarthre, *Autour des monnayages d'argent et des monnayages cuivreux du Centre-Ouest de la Gaule avant la conquête : études numismatiques et analytiques*, Thèse inédite, Université Paris IV-Sorbonne, 2004.

Scheers 2018 : S. Scheers, Une empreinte insolite sur un quinaire au cavalier de la vallée du Rhône à la légende BRI-COMA, dans E. Hiriart *et al.* (éd.), *Monnaies et archéologie en Europe celtique. Mélanges en l'honneur de Katherine Gruel*, Glux-en-Glenne, 2018, p. 225-227.

Ziegaus 2005 : B. Ziegaus, Ein Münzschatz mit Nauheimer Steg-Rinnen Quinaren aus dem Heidetränke-Oppidum (Hessen), dans *Die Kelten und Rom: Neue Numismatische Forschungen*, J. Metzler, D. Wigg-Wolf, SFMA, 19, 2005, p. 11-27.

CORRESPONDANCES

Dominique HOLLARD*

Un *aurelianus* inédit lyonnais de Tacite (275-276) acquis par la BnF

Parmi les acquisitions monétaires effectuées par le département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF, celles consacrées à l'atelier monétaire gallo-romain de Lyon constituent une priorité maintenue au fil des décennies. Ce choix s'explique en premier lieu par le fait que la *moneta lugdunensis* constitue l'atelier impérial de référence implanté sur le sol national, même si d'une part, la Monnaie d'Arles est venue le seconder à partir de 313 pour la période du Bas-empire et si, d'autre part, Trèves, capitale de la Gaule Belgique durant la période antique, fut souvent l'atelier prédominant dans production et la circulation monétaires au cours du IVe siècle[23]. Par ailleurs, l'atelier de Lyon a bénéficié, dès les années 1970 et plus qu'aucune autre *moneta* de l'Empire à ce moment, d'un travail d'ensemble initié et essentiellement réalisé par Pierre Bastien. Cette recherche pionnière a abouti à la publication de huit volumes (deux pour le Haut-empire et six pour le Bas-empire) complétés depuis par deux volumes de suppléments qui n'épuisent cependant pas la richesse potentielle des productions lyonnaises[24].

Une nouvelle monnaie de l'émission lyonnaise AL-DL de Tacite

L'émission d'avènement du règne de Tacite, frappée à Lyon durant l'automne 275 paraît avoir été relativement abondante[25]. Elle associe des *aurei* et des *aureliani* et comporte des bustes à attributs. Les distributions impériales furent sa destination première, comme l'atteste l'absence de toute marque distinctive sur les monnaies. En comparaison, la série suivante apparaît fort brève. Elle n'est apparemment composée que de monnaies de billon connues en nombre très limité, des pièces marquées au revers à l'exergue par des doublets de lettres (AL, BL, CL, DL), qui positionnent clairement ces frappes dans la continuité des émissions d'Aurélien, initiées après la réforme de 274 et la réouverture de l'atelier du Confluent[26].

* Chargé des fonds celtiques et romains, département des Médailles, monnaies et antiques, BnF.

23. Ceci sans parler des ateliers secondaires ou de courte durée comme furent Vienne, Narbonne, Nîmes et Vieille-Toulouse au début de l'Empire ou Amiens (*Ambianum*), Rouen, Meaux (*Iantinum*) à des moments particuliers des IIIe et IVe siècles.
24. Tous les volumes consacrés au monnayage de l'atelier de Lyon ont été publiés par les éditions Numismatique romaine à Wetteren. Ceux concernant la première période d'activité de l'atelier ont été rédigés par J.-B. Giard : de -43 à 41 apr. J.-C. (1983), de 41 à 78 et 196-197 apr. J.-C. (2000). Ceux portant sur la seconde période de production ont été rédigés par P. Bastien : de 274 à mi-285 (1976) ; de 285 à 295 (1972) ; de 294 à 316 (avec la coll. de G. Gautier, 1980) ; de 318 à 337 (1982) ; de 337 à 363 (1985) ; de 363 à 413 (1987). Le premier supplément, rédigé par P. Bastien, M. Amandry et G. Gautier, consacré aux années 274-413 date de 1989, le supplément II, dont les auteurs sont M. Amandry, G. Gautier et S. Estiot a été publié en 2003.
25. La base de données du site Internet du RIC-MER (http://www.ric.mom.fr) comptabilise 643 *aureliani* pour cette émission inaugurale du règne.
26. Les monnaies de billon d'Aurélien et de Séverine, portent presque exclusivement au revers les marques AL à DL avec ou sans ponctuation : Bastien 1976, p. 39-40 et 134-137, nos 1-10.

Cette courte frappe, dont tous les droits portent le classique buste radié drapé et cuirassé à droite vu de trois quarts en avant, ne concerne que quatre revers, dont l'un (SPES PVBLICA) n'est à ce jour connu que par un unique exemplaire[1]. Jusqu'à présent, les divers types de revers n'étaient connues qu'associées à quatre formes de titulatures plus ou moins développées (IMP C M CL TACITVS(•)P(•)F(•)AVG – avec ou sans points – ; IMP C M CL TACITVS AVG ; IMP CL TACITVS AVG).

Or, un *aurelianus* acquis récemment par la BnF porte une titulature inusitée dans cette série, associé au revers *Pax aug* lié à la 4e officine lyonnaise. Il répond à la description suivante :

D/ IMP C CL TACITVS AVG, buste radié de Tacite à droite, cuirassé et drapé du *paludamentum*, vu de trois quarts en avant.

R/ PAX AVG//DL, *Pax* courant à gauche tenant un rameau d'olivier de la main droite et un sceptre long transversal de la main gauche.

Atelier de Lyon, fin-275, 3,85 g ; 23,5-22,5 mm ; 1 h ; BnF, Acq. 2017.8 (figure 1).

Un coin de droit réemployé

Il faut souligner que cette légende, avec le *praenomen* C(aesar) mais sans celui de M(arcus) fut de loin la plus utilisée au cours de la 1re émission, mais qu'elle apparaît en revanche tout à fait exceptionnelle tant pour la 2e que pour la 3e émission. Cette titulature reste pour l'heure isolée au sein des exemplaires de la 2e émission, tels qu'ils ont été dénombrés par le RIC-MER (voir tableau 1)[2]. On peut donc considérer son emploi, après l'émission initiale du règne, comme l'usage prolongé d'un outil qui aurait dû être réformé.

	FIDES MILITVM *Fides* debout à g., tenant deux enseignes	PAX AVG *Pax* debout à g., tenant un rameau d'olivier et un long transversal	SPES PVBLICA *Spes* marchant à g., tenant une fleur et relevant le pan de sa robe	PAX AVG *Pax* marchant à g., tenant un rameau d'olivier et un long transversal	Total
	AL	BL	CL	DL	
IMP C M CL TACITVS • P • F • AVG		X (1 ex.)			1 ex.
IMP C M CL TACITVS P F AVG	X (1 ex.)	X (3 ex.)	X (1ex.)		5 ex.
IMP C M CL TACITVS AVG	X (10 ex.)	X (2 ex.)		X (5 ex.)	17 ex.
IMP C CL TACITVS AVG				**X (1 ex.)**	**1 ex.**
IMP CL TACITVS AVG				X (2 ex.)	2 ex.
Total	11 ex.	6 ex.	1ex.	8 ex.	26 ex.

Tableau 1 - Émission 2 de Lyon.

Cette interprétation est assurée par le fait que c'est un seul et même coin de droit qui a été employé, en premier lieu au cours de l'émission initiale, avec le revers AEQVITAS AVG, sur trois exemplaires actuellement recensés : un du trésor de la Venèra (figure 2a)[3]

1. Ces données sont accessibles sur le site Internet du RIC-MER : http://www.ric.mom.fr
2. Voir le décompte effectué par la base de données du site mentionné à la note précédente.
3. Estiot 1987, p. 55, no 1129 et pl. 7, 3,87 g, 6 h.

et deux autres de la collection du Cabinet des médailles de Vienne[4]. Cette matrice frappa ensuite le nouvel *aurelianus* de Paris de la 2e émission (PAX AVG//DL, figure 2b) et, enfin, l'unique exemplaire de l'émission suivante associant la titulature IMP C CL TACITVS AVG au revers PAX AVG//DA, une monnaie également conservée au Cabinet des médailles de Vienne (figure 2c)[5].

Un agrandissement des monnaies concernées permet de constater, comme on pouvait le présumer, que l'outil est en parfait état sur le meilleur exemplaire dont nous disposons pour la 1re émission (figure 3a)[6]. Il montre de légers signes d'usure (chevelure, reliefs des lettres), lors de son emploi dans de la 2e émission (figure 3b), signes qui deviennent manifestes pour le type frappé postérieurement (figure 3c). De fines fissures, ainsi qu'un dépôt de métal devant la couronne, témoignent alors de la dégradation du coin, confirmée par un net émoussement des reliefs (encolure de la cuirasse, drapé du manteau, détails de la barbe...).

Le changement de signature et la question du déménagement de l'atelier

La 2e émission soulève, par sa brièveté même associée aux nouvelles signatures utilisées lors des séries suivantes, un problème que n'ont esquivé ni P. Bastien, ni S. Estiot, mais auxquel ils apportent des réponses quelque peu divergentes.

La question est la suivante : si, dans les signatures AL à DL, les lettres A à D représentent les officines et L l'initiale de Lyon : L(ugdunum), comment expliquer la modification qui intervient ensuite lors des émissions 3 à 5 du classement de Bastien où les signatures vont de AA à DA ? La logique voudrait que la seconde lettre soit l'initiale d'une autre cité, bien que l'unité du style et la continuité partielle des revers démontrent que ce sont bien les graveurs lyonnais qui ont réalisé les coins de ces séries.

Quelques numismates (P. H. Webb, V. Picozzi) ont proposé d'y voir la preuve d'un déménagement de l'atelier vers l'autre grande cité rhodanienne d'Arles / *Arelate*, à l'occasion des graves troubles créées par les percées des tribus germaniques qui réussirent à s'introduire dans le Nord et l'Est de la Gaule à partir de l'automne 275 et surtout en 276[7].

P. Bastien s'en tient pour sa part à la ligne suivie par d'autres savants, dont A. Blanchet et P. Delbrueck, en estimant que l'ensemble des émissions gauloises produites sous le règne de Tacite, furent bien frappées à la cité du Confluent. Un déménagement aurait, selon lui, créé des perturbations dont il ne trouve guère les traces dans le monnayage et il rappelle – sans nécessairement y adhérer – la proposition d'A. Missong, qui voyait dans ce A l'initiale d'A(ugusta) le nom complet de la ville de Lyon étant colonia Copia Claudia Augusta Lug(u)dunum[8].

Abordant en 2004 ce problème de localisation, S. Estiot précise : « Les monnaies révèlent que l'administration monétaire envisagea de replier l'atelier de Lyon, un moment menacé, en Narbonnaise, à Arles : l'initiale A(relate) remplace L(ugdunum)

4. Vienne, no 54.405 (von Kolb), 3,25 g, 12 h et no 85.723 (von Kolb), 3,80 g ; 11 h. Les clichés sont disponibles dans la base du RIC-MER.
5. Von Kolb, no 54.633. Bastien 1976, p. 149, no 66a, 4,53 g, 7 h.
6. Vienne, no 54.405.
7. Bastien 1976, p. 15.
8. Bastien 1976, p. 42-43.

comme marque d'atelier pendant trois séries du règne de Tacite (émissions 3-5). Il est possible d'en préciser la date : les émissions 3 et 5 sont les seules à porter des bustes consulaires et Tacite revêt son 2e consulat en janvier 276. Ce transfert eut-il effectivement lieu ? Se contenta-t-on de préparer, à Lyon, des coins idoines dans la perspective d'un possible déménagement de l'atelier gaulois ? Il est difficile de le dire, mais on note qu'en Italie transpadane, des graveurs venus de Lyon travaillent à la 2e émission de Ticinum, ce qui atteste d'un transfert provisoire du personnel lyonnais (...). Nous conservons, pour le règne de Tacite, le classement des monnaies en neuf émissions proposé par P. Bastien, sachant que trois d'entre elles, celles marquées de l'initiale A ont été soit émises à Arles, soit préparées à Lyon, dans la perspective de ce changement »[9].

Revenant sur cette question plus loin dans son étude, à propos de la présence à Ticinum (l'actuelle Pavie) de monétaires lyonnais, elle se fait plus affirmative : « Certaines des monnaies de la 2e émission présentent un portrait de Tacite tellement inspiré du style de l'atelier de Lyon, qu'il paraît évident que leurs coins ont été réalisés par un *scalptor* lyonnais. Au même moment, début 276, la marque d'atelier L(*ugduni*) est remplacée par la marque A sur les séries monétaires frappées en Gaule : les trois émissions concernées ont été sans doute frappées à Arles »[10].

De fait, l'idée de préparer massivement des coins au nom d'Arles pour les utiliser finalement à Lyon semble irréaliste. Il s'agit d'abord d'une faute juridique : apposer sur une monnaie garantie par les autorités le nom d'un atelier à la place d'un autre, un acte peut-être concevable dans un bref moment d'urgence, mais qu'on ne peut appliquer à trois émissions successives. La ventilation des monnaies retrouvées ne plaide pas non plus en faveur de cette demi-mesure. Car graver des coins en vue d'un éventuel transfert à Arles est une chose, stopper brutalement l'émission monétaire en cours en est une autre.

En effet, la quasi inexistence du type SPES PVBLICA//CL (connu par un seul exemplaire issu du trésor de La Venèra, figure 4)[11], nous semble être la preuve que l'émission AL-DL a été interrompue alors que peut-être un seul – ou au plus quelques – coin(s) de revers au type de la *Spes* avai(en)t été mis en œuvre. Ce type sera ensuite logiquement repris lors de la 3e émission (SPES PVBLICA//CA) et frappé alors abondamment[12].

Mais c'est bien l'élément quantitatif qui paraît ici déterminant. On constate que l'émission 2 de Lyon est anormalement restreinte. Elle comprend, si l'on se réfère aux statistiques du MER-RIC, une bonne vingtaine d'exemplaires recensés, alors qu'on en connaît plus de 260 pour l'émission suivante, signée AA-DA[13]. Ce saut de production, de 1 à 10, semble montrer que l'émission AL-DL a été sérieusement perturbée. Or, graver des coins pour Arles n'empêchait pas de continuer à frapper avec les coins lyonnais déjà réalisés. Les deux activités étant distinctes, la création de nouveaux outils n'impliquait pas l'arrêt brusque de la production monétaire. Cela, seul le déménagement effectif des structures de production – et non un simple projet avorté –, nous semble pouvoir le justifier.

9. Estiot 2004, p. 58-59.
10. Estiot 2004, p. 80-81.
11. Estiot 1987, p. 56, no 1172 et pl. 8 ; 3,92 g, 11 h.
12. Bastien 1976, 149, nos 61-64. La base de données du RIC-MER totalise 130 exemplaires pour ce type.
13. Chiffres fournis par la base de données du RIC-MER.

Figure 1 (agrandissement × 2).

Figure 2a

Figure 2b

Figure 2c

Figure 4

Figure 3a-c (agrandissement × 3).

Enfin, il faut relever que la troisième émission de l'atelier gaulois, malgré un nombre significatif d'exemplaires disponibles et des types de revers portés à cinq, n'utilise apparemment que trois des quatre officines existantes. On ne connaît en effet que des monnaies signées BA (FIDES MILITVM), CA (RESTITVTOR ORBIS, CONCORD MILIT, SPES PVBLICA) et DA (PAX AVG, *Pax* courant à gauche). Il est donc licite de supposer que, soit la première section de frappe est restée à Lyon pour maintenir une présence technique dans la métropole alors que les trois autres officines descendaient le Rhône jusqu'à Arles, soit que cette officine a été transférée au-delà d'Arles jusqu'à Ticinum pour renforcer l'atelier transpadan. C'est en effet dans cette cité que Tacite revêtit son consulat en janvier 276, et l'atelier fut alors engagé dans les vastes séries festives préludant au départ de l'empereur et de ses troupes en direction de l'Asie Mineure pour y affronter les Goths[14]. Ce déplacement de monétaires en Italie expliquerait la présence à ce moment, relevée par S. Estiot, d'un *scalptor* de style lyonnais à l'atelier de la plaine du Pô[15]. Dans les deux cas, il faut conclure qu'il est impossible que la *moneta lugdunensis* soit demeurée intégralement au Confluent pour y poursuivre normalement son activité.

Conclusion

Le nouvel *aurelianus* lyonnais de Tacite acquis en 2017 par le Cabinet des médailles de la BnF, fait ressortir l'anomalie que constitue la trop brève émission à signatures AL-DL de l'atelier rhodanien, la 2e dans le classement de P. Bastien, en regard de celle qui la précède et de celle qui la suit. Il confirme et conforte également l'ordre de succession des premières séries au nom de Tacite, par l'usure médiane de son coin de droit, déjà utilisé dans l'émission initiale et remployé sur un exemplaire de la 3e série. Enfin, l'examen des données rassemblées par le RIC-MER, qui offre un matériel bien plus large que celui dont disposait Bastien pour asseoir ses analyses, nous semble appuyer la thèse d'un transfert – provisoire mais effectif – de tout ou partie du personnel de la *moneta lugdunensis* dans la cité provençale d'Arles, suite aux troubles qui marquèrent la fin de l'année 275 dans la haute vallée du Rhône et l'Est de la Gaule[16].

Bibliographie

Bastien 1976 : P. Bastien, *Le monnayage de l'atelier de Lyon. De la réouverture de l'atelier par Aurélien à la mort de Carin (fin 274 - mi-285)*, Wetteren, 1976.

Estiot 1987 : S. Estiot 1987, *Ripostiglio della Venèra Nuovo Catalogo Illustrato.Tacito e Floriano volume II/2*, Verona, 1987.

Estiot 2004 : S. Estiot 2004, *Monnaies de l'Empire romain. XII.1 D'Aurélien à Florien (270-276 après J.-C.)*, Paris / Strasbourg, 2004.

14. Estiot 2004, p. 32-33, 81.
15. Estiot 2004, p. 59, 81-82.
16. Les Alamans et les Francs traversèrent le Rhin vers septembre 275, en prélude aux incursions plus massives qui allaient suivre : Bastien 1976, p. 15.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 AVRIL 2019

Présidence : Mme Catherine Grandjean, présidente de la SFN

Membres présents : Mmes et MM. M. Amandry, J. Artru, Fr. Beau, S. Berger, M. Bompaire, C. Bossavit, P. Bourrieau, Chr. Charlet, M. Chauveau, G. Gautier, P.-O. Hochard, J. Jambu, Y. Jézéquel, J.-P. Le Dantec, S. Nieto-Pelletier, Cl. Pinault, A. Ronde, A. Suspène, P. Villemur, Fr. Wojan.

Invités : Mmes et MM. J. Chaillou, E. Desgourdes, A.-Ch. Errard, S.-Ch. Marion, G. Océane, Th. Pinoteau, V. Ribeiro.

Membres excusés : Mmes et MM. O. Charlet, A. Clairand, V. Drost, Fr. Duyrat, J.-P. Garnier, A. Hostein, M. Hourlier, L. Schmitt, R. Wack.

La présidente souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'aux étudiants en master de l'université d'Orléans venus assister à cette séance consacrée aux doctorants en numismatique.

BSFN

Les procès-verbaux des séances de janvier (74-1) et de février 2019 (74-2) sont soumis au vote de l'assemblée. Chacun d'eux est adopté à l'unanimité.

Élections

Les deux candidatures présentées lors de la séance de mars, celle de Mme Bluenn Boulangé, et celle de Mme Caroline Carrier, sont soumises au vote de l'assemblée. Mmes Boulangé et Carrier sont élues chacune membre correspondante à l'unanimité.

Candidature

La candidature de M. Bernard Turmel, de Château-l'Évêque (Dordogne), parrainée par MM. Laurent Schmitt et Arnaud Clairand, est présentée à l'assemblée.

Annonces

La présidente rappelle que les prochaines Journées numismatiques de Nîmes approchent à grands pas. Le bulletin d'inscription est d'ores et déjà disponible sur le site Internet de la SFN. Le programme définitif est en cours d'élaboration et sera prochainement mis en ligne.

Elle donne la parole à M. Marc Bompaire, qui annonce la conférence de M. Robert Kool, de l'Autorité des Antiquités d'Israël, sur le thème suivant : « Orient latin et région Centre-Val de Loire. Les importations de monnaies "régionales" dans le royaume latin de Jérusalem, 1099-1291 ». Cette conférence sera donnée à l'hôtel Dupanloup, à Orléans, le lundi 29 avril prochain.

La présidente reprend la parole pour annoncer la tenue d'un colloque international à l'université de Tours, les 27, 28 et 29 juin prochains, sur les États fédéraux grecs et leurs monnayages. Davantage de précisions seront données ultérieurement.

Enfin, M. Franck Wojan précise que Mme Catherine Grandjean, présidente de la SFN, a donné, le 26 mars dernier, la 17e Ilse et Leo Mildenberg Conference organisée par les Harvard Art Museums de Cambridge (MA, États-Unis). Sa conférence portait sur « The Coinage of the Achaian League. Between Federal Authority and Civic Autonomy ».

Ouvrage

M. Christian Charlet présente et fait circuler l'ouvrage suivant : Dominique Hollard et Karim Meziane, *Numismatique monégasque et provençale de l'Antiquité à nos jours. Colloque de la SÉNA (2015) à l'occasion du tricentenaire de la mort de Louis XIV (1715)*, SÉNA, Recherches et Travaux de la SÉNA, N° 8, 2018.

Périodiques

La présidente fait circuler les publications reçues récemment :
- *Bulletin de la Société numismatique du Limousin*, XXVI, février 2019 ;
- *Cahiers d'Archéologie & d'Histoire du Berry*, 218, septembre 2018 ;
- *Numismatische Zeitschrift*, 124, 2018 ;
- *Numismatisches NachrichtenBlatt*, 2019/3 et 4 ;
- *Svensk Numismatisk Tidskrift*, 2019/1

Communications

MM. Jérémy Artru, Pierre Bourrieau et Mme Camille Bossavit prononcent tour à tour leur communication. À l'issue de celles-ci, la présidente remercie les orateurs et l'assemblée, et déclare la séance close.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2019

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0520 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet

9 770037 934005